

Indemnités de licenciements: le barème Macron un peu plus contesté

8 FÉVRIER 2019 | PAR DAN ISRAËL

Pour la première fois, un magistrat professionnel a jugé que le barème limitant les indemnités accordées à un salarié en cas de licenciement abusif n'était pas conforme aux règles du droit international. Une décision qui va dans le même sens que les jugements déjà rendus par six conseils prud'homaux différents, composés de juges non professionnels.

🔒 La lecture des articles est réservée aux abonnés.

Décision après décision, la controverse juridique s'installe. Pour la première fois en France, un juge professionnel a écarté le plafonnement des indemnités que peuvent accorder les prud'hommes lorsqu'ils jugent qu'un licenciement est abusif. Ce plafonnement, qui suit [un barème précis](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006901142) (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006901142>), est l'une des

Vous êtes abonné(e)
Identifiez-vous



Pas encore abonné(e) ?
Rejoignez-nous



IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

[Mot de passe oublié ? \(https://www.mediapart.fr/lostpassword\)](https://www.mediapart.fr/lostpassword)

SE CONNECTER

Choisissez votre formule et créez votre compte pour accéder à tout Mediapart.

ABONNEZ-VOUS (<https://www.mediapart.fr/www.mediapart.fr/abonnement>)

MOTS-CLÉS

BARÈME • CODE DU TRAVAIL • ORDONNANCES • PRUD'HOMMES • SOCIALE

CHOISISSEZ L'INDÉPENDANCE !

Je m'abonne à partir de 1€



Accès illimité au Journal et au Studio

En poursuivant votre navigation sur Mediapart, vous acceptez l'utilisation de cookies contribuant à la réalisation de statistiques et la proposition de contenus et services ciblés sur d'autres sites.

J'accepte

Je paramètre mes choix